

Suivi des MAET

Prairies humides du marais du Bourget

Présentation et localisation des prairies

Le marais du Bourget (1860 mètres) situé sur la commune de Cervières abrite des prairies humides dont la richesse biologique est mise en valeur par des MAET, notamment pour maintenir la pratique de la fauche. La comparaison porte sur deux parcelles semblables si ce n'est au niveau des pratiques. Dans un cas non l'autre, la fauche est encadrée par une mesure agri-environnementale (contractualisation en 2008).



Prairie en MAET

Présentation de la MAET

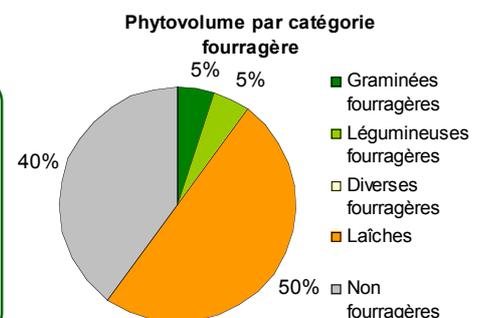
La première station suivie est située au niveau du Bourget. L'objectif poursuivi par la MAET est de maintenir la pratique de la fauche pour favoriser la diversité floristique et limiter l'embroussaillage. Ainsi, une fauche tardive se fait annuellement au 1^{er} août pour permettre aux plantes de constituer leur stock de graines. De plus, dans ces conditions humides favorables au développement de saules, la fauche permet de limiter l'embroussaillage.



Ligne de lecture station MAET

Présentation des résultats

En terme de résultats, la diversité floristique sur 8 m² est de 29. Par estimation visuelle, le phytovolume est composé principalement de laïches (50%), puis de non fourragères (40%). Graminées fourragères et légumineuses fourragères représentent chacune 5 %. Par ordre décroissant d'indices d'abondance-dominance à l'échelle de la station, les trois espèces dominantes sont la laïche brune (4), la renoncule à feuilles d'aconit (2+) et le trolle d'Europe (2+).



Station témoin

Localisation de la station

La deuxième station suivie est localisée entre le hameau des Hugues et celui du Bourget. Contrairement à la parcelle en MAET, l'agriculteur n'y a pas d'obligation de fauche ni même de date. Ainsi, les années trop humides, il se peut qu'il n'y ait aucune coupe et inversement, les années moins humides, que la coupe soit avancée.

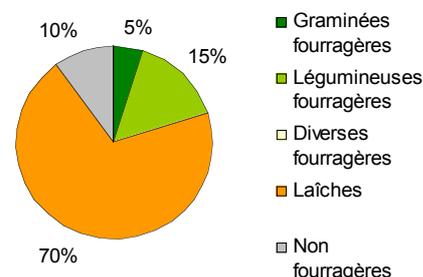


Ligne de lecture station témoin

Présentation des résultats

La liste floristique sur 8 mètres carrés atteint 32 espèces. Au niveau de la composition fourragère, les laïches sont sur cette station également majoritaires à hauteur de 70%, suivies des légumineuses fourragères (15%) et des non fourragères (10%). Les graminées fourragères représentent 5 % du phytovolume. Enfin, les quatre espèces dominantes sont, par attribution d'un coefficient d'abondance-dominance, la laïche brune (4), la potentille dressée (2+), le pigamon (2+) et la vesce cracca (2+). Par ailleurs, le saule fétide, contrairement à la première station, est bien présent.

Phytovolume par catégorie fourragère



Commentaires

Les espèces relevées sont indicatrices de milieux à humidité temporaire : carex, trolle d'Europe, populage des marais, potentille dressée, prêles, swertie, renoncule à feuille d'aconit...

Sur la première station, il y a peu de probabilités pour que le milieu évolue puisque les pratiques sont perpétuées. En revanche, dans le cas de la parcelle en PHAE2, il est possible que le saule fétide se développe si la fauche n'est pas pratiquée régulièrement. De plus, la date de fauche est un facteur déterminant : une intensification par une fauche trop précoce entraînerait inévitablement une réduction de la diversité végétale (Trommter, 2008). Cette affirmation est tout de même à nuancer car il semblerait que seule la diversité spécifique des prairies de fauche intensives soit réduite, contrairement aux prairies extensives ou moyennement intensifiées ce qui est notre cas. Par ailleurs, pratiquer une fauche précoce est impossible du fait de la trop forte humidité.

Hameau du Bourget



Réalisation : DDAF Hautes-Alpes
Photographies : Mourre Anne-Lise
Septembre 2009

